

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL du BAS-RHIN qui aura lieu le :

Vendredi 1er septembre 2023
à 19h30
MAISON DES SPORT DU BAS-RHIN
4 RUE JEAN MENDELIN
SALLE NELSON PAILLOU
67200 STRASBOURG

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire

- 1 Appel des délégués et vérification des pouvoirs
- 2 Allocution du Président
- 3 Approbation du PV de l'Assemblée Générale de 2022
- 4 Rapport du Secrétaire Général
- 5 Rapport du Trésorier, adoption des comptes de résultats et bilan 2022/2023
- 6 Rapport des Réviseurs aux comptes

- 7 Rapport des Présidents des commissions :
 - a) Commission Sportive
 - b) Commission Sportive Jeunes
 - c) Commission d'Arbitrage
 - d) Commission Discipline
 - e) Commission Statuts et Règlements
 - f) Commission Technique

- 8 Décharge au Comité
- 9 Election des membres du BUREAU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
- 10 Désignation des Réviseurs aux comptes pour l'exercice 2023/2024
- 11 Allocutions diverses
- 12 Adoption du budget 2023/2024

- 13 Questions diverses

Article 11 des Statuts du CDVB 67

« Le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Comité Directeur ».
Les délibérations sont prises à la majorité des voix des groupements présents.
Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas admis.

La présence effective des représentants de la moitié des groupements sportifs groupant au moins la moitié du nombre total des voix dont pourrait disposer l'Assemblée Générale est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale, convoquée à six jours au moins d'intervalle, délibère avec le même ordre du jour, quel que soit le nombre de groupements sportifs représentés, et le nombre de voix réunies par leurs représentants.

RAPPEL : Conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée générale 2011, les rapports annuels des différentes commissions, ainsi que le PV de l'Assemblée Générale de l'année précédente sont consultables sur le site du CDVB 67.

Le pouvoir pour l'Assemblée Générale du CDVB 67 est à établir par le Président du Club Omnisport, sauf si la section Volley-ball dispose de ses propres statuts.

Le Président
André TROESCH